

# Projet développement jeunesse 2023-2024

## Cycles de qualification pour les championnats provinciaux U-18 et U-20

Voici les changements qui seront opérés à partir du 1<sup>er</sup> février 2023 :

- Le cycle de qualification pour les U-18 commence le 1<sup>er</sup> février 2023 et termine le lundi deux semaines avant le début du championnat provincial.
  - *1<sup>ère</sup> partie : du 1<sup>er</sup> février au 31 août 2023*
    - Note : Il faut qu'au minimum trois joueurs restent dans la même équipe pour la deuxième partie du cycle afin que les points soient comptabilisés. De plus, maximum 9 points pourront être gagnés durant la première partie du cycle. Tous les tournois joués après l'obtention du maximum de points ne compteront pas en termes de points, mais seront pris en compte en cas d'égalité au semage.
  - *2<sup>ème</sup> partie : du 1<sup>er</sup> septembre au 18 décembre 2023*
- Le cycle de qualification U-20 commence le 1<sup>er</sup> mars 2023 et termine le lundi deux semaines avant le début du championnat provincial.
  - *1<sup>ère</sup> partie : du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2023*
    - Note : Il faut qu'au minimum trois joueurs restent dans la même équipe pour la deuxième partie du cycle afin que les points soient comptabilisés. De plus, maximum 10 points pourront être gagnés durant la première partie du cycle. Tous les tournois joués après l'obtention du maximum de points ne compteront pas en termes de points, mais seront pris en compte en cas d'égalité au semage.
  - *2<sup>ème</sup> partie : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 12 février 2024*

## Conditions de qualification

Le nombre de places aux championnats provinciaux n'est pas limité. La qualification repose cependant à chaque fois sur deux conditions :

### 1. Le nombre de points minimum accumulés

- Championnat provincial U-18 : avoir accumulé au moins 16 points
- Championnat provincial U-20 : avoir accumulé au moins 18 points

### 2. Le type de compétitions jouées

- Championnat provincial U-18 : Participation à au moins un tournoi du circuit juvénile CQ
- Championnat provincial U-20 : Participation à au moins un tournoi du circuit junior CQ

## Points distribués selon le type de tournoi

Chaque équipe aura le droit de jouer autant qu'elle le souhaite pour accumuler des points. Pour accumuler des points, chaque équipe obtiendra des points selon le modèle suivant :

- **Circuit juvénile U-18 :**
  - Or - 9 points
  - Argent et bronze - 8 points
  - Participation - 6 points
- **Circuit junior U-21 :**
  - Or - 10 points
  - Argent et bronze - 9 points
  - Participation - 6 points
- **Tournois spécifiques** (JDQ, JDC, circuit provincial adulte, tournois U18-U21 des autres provinces, championnats canadiens) :
  - Or – 9 points
  - Participation - 5 points
- **Autres tournois** (4 équipes et plus, minimum 3 parties de 6 bouts) :
  - Or - 7 points
  - Participation - 4 points

Comme lors des années précédentes, il faut qu'au moins 3 joueurs de l'équipe aient participé au tournoi pour comptabiliser les points. Cependant, la personne remplaçante (ou 4<sup>ème</sup> personne) pour le tournoi doit être une personne âgée de 21 ans ou moins à la date du tournoi pour les tournois adultes. Finalement, les tournois doivent être des tournois « réguliers » (pas de triple ou de double).

## Classement des équipes au championnat provincial

Chaque équipe pour le championnat provincial U-18/U-20 sera semée en fonction du classement fait par les équipes avec l'aide de la fiche des points accumulés par chaque équipe durant le cycle. Si plusieurs équipes sont à égalité après l'annonce de ces critères, leur classement se fera selon les conditions suivantes :

1. Le nombre de points accumulés
2. Une participation de l'équipe au provincial de la catégorie supérieure (inscrit et qualifié), que cela soit pour U-21 ou adultes (élite) durant la même saison
3. Le nombre de tournois joués durant l'entière du cycle (1+2)